

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 27 janvier à 18h45 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin et André Surprenant, formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Est absent le conseiller : Monsieur Michel Vanier

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

9582-01-14 – Permis d'alcool – Hockey d'antan – 8 février 2014

**PROPOSÉ PAR : Mme Line Émard
APPUYÉ PAR : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU**

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par « L'Équipe de balle des bandits de Venise » pour leur activité qui se tiendra sur le lac Champlain le 8 février 2014 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9583-01-14 – Levée de l'assemblée

**Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU**

Que l'assemblée spéciale du 27 janvier 2014 soit levée à 18h48

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.